

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

Membres présents : B. BARDET, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, P. FAUVET, J. GAUGE, M. HARNAL, O. JOLY, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, M. PUDDU, C. PUVILLAND, JL REVEL, M. WIEL

Excusés : J.M. CURNILLON, M.CANTIN, P. ROBIN, K.SUTTER (pouvoir donné à A. MONCEL), D.GOUDARD, Y. LAURENT, P. ROBIN, E. STUTZ.

Absents : F. BOUDOURESQUE

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 21 mars 2019

### Approbation du dernier compte-rendu

Le dernier compte-rendu est approuvé, 3 abstentions pour absence

### Compte administratifs, comptes de gestion, affectation des résultats

Les comptes administratifs ont été arrêtés et vérifiés avec la Trésorerie. L'adjoint aux finances prend la parole pour présenter les résultats.

Chaque conseiller a reçu un fascicule de présentation des résultats ainsi que le détail par compte des dépenses et des recettes.

RESULTAT DE CLOTURE (hors restes à réaliser)	Fonctionnement	investissement
Budget commune	1 938 254.34	610 384.45
Budget développement commercial	532 365.07	-29 465.09
Budget camping	13 647.77	- 210 632.64
Budget assainissement	11 048.67	1 173 747.07
Réseau de chaleur	65 987.75	9 135.50

Mme le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal vote les comptes administratifs tels que présentés.

Il est rappelé qu'une discordance existe entre les comptes de gestion et les comptes administratif des budgets Principal et Développement commercial. Comme expliqué précédemment, cette discordance provient du transfert de la « maison Sauvage » du budget principal au budget « développement commercial », acté par délibération du 9 mars 2017. Cette situation sera régularisée au niveau des résultats reportés sur le budget 2019 (+ 151 673.67 au compte R001 du budget général et – 151 673.67 € au compte D001 du budget développement commercial).

Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion.

## Vote des taux de fiscalité

Madame le maire précise que le budget 2019 a été construit sans augmentation des taux

Pour rappel

Taxe habitation : 11.85 %

Taxe foncière : 14.72 %

Taxe foncière non bâti : 48.81 %

Le produit attendu est de 769 595 € (compte 73111 du budget général)

Accord du conseil à l'unanimité.

## Vote des subventions aux associations

Un budget de 95 000 € a été inscrit au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil accorde les subventions suivantes :

ADAPA	600,00 €
ADMR Bresse Revermont	500,00 €
FSL	782,00 €
Association Repas	300,00 €
Centre de Loisirs	22 000,00 €
Cantine scolaire (mise à dispo personnel)	20 057,00 €
Amicale des Pompiers	1 500,00 €
Comité des fêtes - feu d'artifice	6 500,00 €
Musicollines	7 500,00 €
Comité de fleurissement	4 000,00 €
PRF (Foot)	1 000,00 €
Mad fest	4 000,00 €
sou des écoles	1 800,00 €
Association pompiers Coligny	300,00 €
Triathlon	4 000,00 €
Prévention routière	100,00 €
la voix des colporteurs-roue d'ânes	500,00 €
Mont châtel	2 000,00 €
Le Monnetay	7 500,00 €
association Mille Pattes	1 835,00 €
<b>Total</b>	<b>86 774,00 €</b>

Le dossier transmis par la Treffortine fait état d'une baisse importante des recettes, notamment à cause de la diminution des aides de la CAF et de la suppression des TAPS. L'association souhaite également provisionner pour préparer le départ à la retraite de certains

de ses employés. Le conseil donne son accord pour le versement de 22 000 € mais demande à Mme le Maire de rencontrer les responsables afin de mettre en place un suivi plus précis des finances.

## Vote du budget 2019

### Fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 2 693 274.68 € après report des produits antérieurs de 598 946.68 € (dont 11 048 € émanant du budget d'assainissement)

Le budget de fonctionnement est voté par chapitre et approuvé à l'unanimité.

DEPENSES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	802 810.00
Chapitre 012	Charges de personnel	783 800.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	142 271.00
Chapitre 023	Virement à l'investissement	682 832.39
Chapitre 042	Opérations d'ordre	16 022.00
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	225 150.00
Chapitre 66	Charges financières	25 340.62
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	15 048.67
RECETTES		
Chapitre 013	Atténuations de charges	1 500.00
Chapitre 70	Produits des services	236 788.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	965 369.00
Chapitre 74	Dotations	612 676.00
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	277 995.00

### Investissement

Mme le Maire propose un programme d'investissement pour un montant de 6 443 870.24 €, Le budget d'investissement s'équilibre par un virement de la section de fonctionnement de 682 832.39 € et par le projet d'un emprunt pour les travaux de la mairie d'un montant de 1 200 000 €. Le montant des investissements comprend également les travaux d'assainissement pour un montant de 1 173 747.07 €, qui étant transférés à la Ca3B, ne seront pas supportés par le budget communal.

Les principales opérations sont les suivantes :

Operations	Dépenses	Recettes
<b>Résidence des Mousserons</b>	980 000 € (réfection des salles de bains et des cuisines + huisseries)	624 280 € (dont un emprunt de 296 455 € à taux 0)
<b>Informatique divers</b>	13 000 € (dont équipements pour l'école)	

<b>Salles des sports</b>	45 800 €	°
<b>Salle des fêtes</b>	30 000 €	
<b>ABC communal</b>	12 000 €	
<b>Acquisitions foncières</b>	250 000 €	
<b>Réfection des garages communaux</b>	35 000 €	
<b>Equipements et locaux services techniques + panneaux photovoltaïques</b>	80 000 € + 150 000 € (véhicules et outillage zéro phyto)	66 000 € (subvention du Conseil Départemental) Autres demandes en cours (Adème)
<b>Mairie</b>	2 424 864.39 + 100 000 € (mobilier)	1 600 000 (dont un emprunt de 1 200 000 €)
<b>Investissement clubs</b>	9 600 €	
<b>Presbytère de Cuisiat</b>	30 000 €	
<b>Eclairage public et divers travaux du SIEA</b>	40 400 €	
<b>Accessibilité</b>	172 660 €	77 931 €
<b>Voie douce</b>	354 900 € (dont aménagement parking et arrêt de bus)	146 818 € (+ prise en charge de l'arrêt de bus par la CA3B)
<b>Diagnostic des églises</b>	5 000 €	
<b>Aménagement Montmerle</b>	40 000 €	
<b>Aménagement base de loisirs</b>	117 400 €	

### Budgets annexes

Les propositions d'inscriptions budgétaires pour les budgets annexes sont présentées en équilibre moyennant 2 emprunts pour un montant total de 485 000 € pour le camping. La

réalisation de 2 emprunts est motivée par la durée d'amortissement différente entre les sanitaires et les hébergements.

Assainissement : Pas de vote de budget, la compétence étant transférée à la CA3B.

<b>Camping</b>	<b>budgets</b>	<b>remarques</b>
Fonctionnement	122 130 €	
Investissement	552 608.35	Remplacement des 10 chalets + réaménagement
<b>Développement commercial</b>		
Fonctionnement	619 601.91 €	
Investissement	609 767 €	
<b>Réseau de chaleur</b>		
Fonctionnement	144 067.75 €	
Investissement	114 203.25 €	Remplacement chaudière bois envisagé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les budgets annexes à l'unanimité tels que présenté.

Pour terminer, Madame le maire rappelle l'état des emprunts en cours :

- Foyer des Mousserons (fin 2028)
- Clocher de Pressiat (fin 2021)
- Toitures et chapelles de Pressiat (fin 2030)
- Prêt CAF pour local jeunes (fin 2019)
- Reboisement (fin 2026)
- Maison Boyer (fin 2024)
- Local artisanal de Pressiat (fin 2028)
- Mairie de Pressiat (fin 2028)

*Tous les documents budgétaires sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture*

### **Transfert assainissement à la CA3B**

Dans le cadre de la prise de compétence de la communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le budget annexe de l'assainissement collectif de la commune a été clos fin 2018. La commune doit décider du devenir des résultats budgétaires liés à ce budget annexe de 2018.

Aussi, après concertation entre la commune et la CA3B, il est proposé de procéder au transfert à la CA3B, en totalité, des résultats du budget annexe de l'assainissement collectif 2018.

Le résultat qui est transféré depuis la section de fonctionnement est un résultat corrigé des factures de fonctionnement mandatées sur le budget principal après clôture du budget annexe 2018 de l'assainissement, soit – 22 944.75 €, tel que décrit ci-après :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat</b>
Réalisé exercice 2018 (a)	158 825.89	147 807.22	11 048.67
Résultat reporté exercice 2017 (b)			0

<b>Résultat de fonctionnement 2018</b> (c = a + b)		11 048.67
Correction du résultat de fonctionnement (d)	Factures payées sur le BG	-33 993.42
<b>Résultat de fonctionnement 2018 corrigé à transférer à la CA3B</b> (e = c + d)	Titre 778	-22 944.75

Le résultat d'investissement transféré est de 1 173 747.07 €

Parallèlement, la CA3B prendra une délibération concordante pour la mise en œuvre de ce transfert de résultats.

Accord du conseil à l'unanimité.

### **Echange de terrains**

Pour que les engins puissent accéder plus facilement à la station d'épuration, il a été décidé de procéder à un échange de terrain : une partie de la parcelle ZH 63 de 2500 m<sup>2</sup> appartenant à M. RAVIER contre la parcelle ZH 67 de 3 922 m<sup>2</sup> appartenant à la commune. Les services des domaines ont été consultés. L'échange est proposé sans soulte, frais à charge de la commune. Le propriétaire a donné son accord. Il autorise la commune à intervenir sur cette parcelle avant la signature de l'acte, si besoin.

Les frais afférents à cet échange seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cet échange de terrain.

### **Convention de partenariat avec le RASED**

Cette convention est proposée à la signature des communes de Bourg en Bresse, Drom, Jasseron, Meillonnas, Nivigne et Suran, St Etienne du Bois, Viriat et Val-Revermont. Les communes signataires pourront bénéficier du service du réseau, basé sur la commune de Viriat, moyennant une participation financière de 1.5 € par élève scolarisé et par an (participation aux charges de fonctionnement courantes).

Sur l'école de Val-Revermont, une quarantaine d'enfants pourrait être concernée par le RASED. Certains conseillers soulignent que ce réseau d'aide est du ressort de l'Education Nationale et regrettent une fois de plus que l'Etat se décharge sur les collectivités.

Cependant, considérant l'intérêt de maintenir ce réseau, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention.

### **Vente de chalets**

Suite à notre proposition, le camping de la Vallée de l'Ain a signé l'offre de revente des 10 chalets. Les conditions sont les suivantes :

Montant 20 000 € pour les 10 chalets

Démontage et enlèvement à la charge de l'acheteur

Enlèvement demandé entre le 01/10 et le 30/11

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Point sur le projet camping**

L'adjoint au tourisme présente l'étude du Cabinet ABCD qui propose une réflexion globale sur la totalité du site : implantation des 13 bungalows, aménagement du parking, séparation du camping / base de loisirs, aménagement de l'accueil. La réfection des réseaux semble inévitable. Une partie des travaux pourrait être réalisée en régie afin de minimiser les coûts.

Le projet doit être retravaillé, des éléments plus précis seront présentés ultérieurement.

Tarifs promotionnels : afin de promouvoir le camping en basse saison, il a été décidé de le référencer sur la plate-forme airbnb. Un tarif flexible a été mis en place afin de s'adapter à la demande (tarif de base de la nuitée fixé à 49 € avec une tranche basse à 45 € et une tranche haute à 65 €). Une remise de 20 % est octroyée pour 7 nuits louées et 50 % pour un mois complet. Une remise de 20 % supplémentaire sera octroyée aux 3 premières locations. Le but de ce référencement est d'obtenir des avis clients.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Point sur les travaux**

Mairie : Les élus qui le souhaitaient ont pu visiter le chantier vendredi dernier.

Mousserons : les travaux avancent normalement, le calendrier est respecté.

Assainissement : depuis 15 jours, les entreprises ont quitté le chantier pour faute de paiement. Le transfert de la compétence à la CA3B a généré de gros retards du point de vue administratif et comptable. Madame le maire informe qu'elle suit ce dossier de près, le but étant que les travaux reprennent au plus vite et soient terminés pour permettre le passage de la course cycliste du Tour de l'Ain fin mai.

Lors d'une visite sur le chantier, la Police de l'eau a constaté que de la terre avait été déposée sur un terrain communal, à proximité d'un bief, sans autorisation. Les élus, les entreprises et l'agriculteur concerné ont ou seront auditionnés et le dossier doit être transmis au procureur pour décision.

Travaux garages : les travaux auront lieu du 17 avril au 24 mai. Les associations sont priées de vider les locaux et, pour celles qui le désirent, des box seront mis à leur disposition à Pressiat. Les garages loués devront également être libérés, le loyer sera suspendu pendant la durée des travaux. Le parking sera également inutilisable pendant la durée des travaux.

Centre de Lucinges : la commune de Bourg a décidé de le mettre en vente. Mme le maire s'est rendue sur place pour une visite des locaux. Les travaux à engager pour réhabiliter ces bâtiments lui paraissent trop importants pour la commune, au vu du prix d'acquisition demandé.

***Le conseil donne son accord pour délibérer sur 2 points non inscrits à l'ordre du jour***

### **Subvention toiture :**

Une subvention de 540 € est octroyée pour une toiture réalisée Grande Rue à Treffort

### **Adap (agenda accessibilité programmé) :**

Suite à la fusion des 2 communes, il avait été demandé à la DDT en 2017 de rassembler les 2 Adap. Une réponse positive a été reçue le 18 janvier 2019, proposant de présenter une nouvelle répartition correspondant à l'ensemble du patrimoine de la commune. Madame le maire présente au conseil ce nouvel agenda repoussant la date d'échéance jusqu'en janvier 2022 pour l'ancien presbytère de Cuisiat. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **Questions diverses**

Mme le maire informe de l'embauche de deux jeunes de la commune en contrat à durée déterminée. Un pour remplacer l'agent muté et l'autre pour remplacement d'un agent en accident du travail depuis janvier. Ce dernier viendra également renforcer l'équipe du camping à compter du 1<sup>er</sup> avril en mi-temps puis à temps plein pour juillet et août.

Antennes de téléphonie : Free s'installera sur le pylône qui se situe vers l'entreprise Rovipharm, Bouygues et SFR partageront le même pylône qui se trouve en limite de la forêt. Orange envisage d'installer un pylône au Monnetay, ce nouvel équipement devrait permettre de couvrir le village de Treffort et Cuisiat en 3 et 4 G ; le dossier d'information sera déposé en mairie et mis à la disposition du public. Madame le Maire a insisté auprès des porteurs du projet Orange pour qu'ils rencontrent les responsables de l'association VIS.

Rappel des dates :

-Saison culturelle 12/13/14 avril

-Printemps des arts : 7 avril à Corveissiat

Prochain conseil municipal : 23 avril 2019

Séance levée à 23 h 10